MENACÉE DE PRISON POUR AVOIR DÉFENDU DÉFENDRE LE DROIT L'AVORTEMENT

POLOGNE

Justyna Wydrzyńska

La militante pour les droits des femmes Justyna Wydrzyńska fait l'objet de poursuites pour avoir défendu le droit à un avortement sécurisé en Pologne. Elle a été inculpée d'«aide à l'avortement» et de «possession de médicaments sans autorisation en vue de les mettre sur le marché». Si elle est reconnue coupable, elle encourt jusqu'à trois ans d'emprisonnement. Les poursuites doivent être abandonnées immédiatement. Il s'agit de la première affaire en Europe dans laquelle une personne militante est poursuivie pour avoir facilité un avortement en fournissant des médicaments.

En Pologne, l'accès à l'avortement est extrêmement restreint. Et le fait d'aider une femme à avorter en dehors des limites autorisées est puni par la loi. Les charges retenues contre Justyna Wydrzyńska relèvent d'une tentative délibérée de mettre un terme à ses activités militantes légitimes, en l'occurence son soutien au droit des femmes – et de toute personne enceinte – à un avortement sécurisé en Pologne.

- - -

Pour en savoir plus:

- Article sur amnesty.org (en anglais): My first hearing: a letter from Polish abortion activist Justyna
- Article sur vice.com (en anglais): She Sent a Woman Abortion Pills. Now She Faces 3 Years in Prison

PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS

Veuillez **écrire une lettre courtoise** en **polonais**, **anglais** ou français **au procureur général de la République de Pologne** pour l'exhorter à abandonner toutes les charges retenues contre la défenseure des droits humains Justyna Wydrzyńska.

- → Formule d'appel: Dear Prosecutor General / Monsieur le Procureur général
- → Vous trouverez un modèle de lettre en français à la page suivante.
- → Un modèle de lettre en anglais est à disposition sur le site web:

 https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/pologne/docs/2022/action-lettre-pour-une-defenseure-des-droits-humains-inculpee
- → Action(s) supplémentaire(s): Vous pouvez également vous engager sur les réseaux sociaux. Voir les informations en ligne (via le lien ci-dessus)
- → Frais d'envoi: CHF 1.80
- → Envoi de courrier par poste dans le monde note:

Veuillez vérifier auprès de la Poste Suisse si des lettres sont actuellement envoyées au pays de destination. Faute de quoi nous vous demandons d'envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les réseaux sociaux (si disponibles) et/ou de l'envoyer via l'ambassade demandant de faire suivre le courrier à la personne désignée.

LETTRE COURTOISE À

Procureur général de la République M. Zbigniew Tadeusz Ziobro ul. Postępu 3 02-676 Varsovie Pologne

E-mail: biuro.podawcze@pk.gov.pl

COPIE À

Ambassade de la République de Pologne Elfenstrasse 9 3006 Berne

2 ACTIONS LETTRE: POLOGNE, NIGERIA

Fax: 031 358 02 16

E-mail: berno.amb.sekretariat@msz.gov.pl



	Procureur général de la République M. Zbigniew Tadeusz Ziobro ul. Postępu 3 02-676 Varsovie Pologne
Concerne: Justyna Wydrzyńska	
Monsieur le Procureur général,	
Je vous adresse ce courrier afin d'exprimer mes vives préoccupations quant aux accusations qui pèsent sur la défenseure des droits humains Justyna Wydrzyńska. Celles-ci découlent uniquement de son militantisme en faveur de l'accès à un avortement sûr. Justyna Wydrzyńska est inculpée d'avoir aidé à pratiquer un avortement, sur la base de l'article 152.2 du Code pénal polonais, et de «détention de médicaments non autorisés dans le but de les introduire sur le marché», au titre de l'article 124 de la Loi pharmaceutique. Si elle est reconnue coupable, elle risque jusqu'à trois ans d'emprisonnement.	
J'insiste sur le fait que les lois en Pologne qui restreignent l'accès à l'avortement – autorisé uniquement lorsque la santé ou la vie de la femme enceinte est en danger ou lorsque la grossesse est le résultat d'un viol ou d'un inceste – et criminalisent les personnes qui pratiquent ou aident à pratiquer une interruption volontaire de grossesse mettent la vie et la santé des personnes enceintes en péril et bafouent les obligations de la Pologne au titre du droit international relatif aux droits humains et des normes en la matière. C'est précisément à cause de ces lois délétères que le soutien qu'apporte Justyna Wydrzyńska aux personnes dont les besoins sanitaires sont négligés et niés par le système de santé polonais est crucial et peut sauver des vies.	
Je vous prie instamment d'abandonner toutes les charg- droits humains Justyna Wydrzyńska.	es retenues contre la défenseure des
Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procu considération.	reur général, à l'expression de ma haute

JUSTICE POUR UNE FILLE DÉCÉDÉE APRÈS UN VIOL!

NIGERIA

Keren-Happuch Akpagher

Keren-Happuch Akpagher avait 14 ans. Elle était élève dans un pensionnat d'Abuja, la capitale du Nigeria. Elle avait prévu d'aller faire les magasins avec sa mère avant les vacances. Le 22 juin 2021, elle est morte des suites d'un viol qui se serait produit dans son école. Le rapport d'autopsie demandé par la police confirme que Keren a été violée et sodomisée. Elle est morte des suites d'une septicémie causée par le préservatif que les auteurs du viol, qui n'ont pas encore été identifiés, avaient laissé dans son vagin.

À ce jour, l'enquête stagne toujours, car les autorités de police retardent le processus. Pour l'instant, personne n'a eu à répondre de ces actes. La famille de Keren doit faire face à de nombreux obstacles dans sa quête de justice. Les autorités de police ont notamment demandé à la mère de Keren de payer pour l'autopsie – ce qu'elle a fait – avant de lui interdire l'accès au rapport.

Plus d'un an après la mort de Keren, la police n'a toujours pas mené d'enquête transparente et efficace, et personne n'a été traduit en justice. L'école où le viol de Keren aurait eu lieu continue de fonctionner – comme à l'habitude. Sa famille fait face à une douleur innommable tandis qu'elle poursuit ses efforts pour obtenir justice.

PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS

Veuillez **écrire une lettre courtoise** en anglais ou français **à l'inspecteur général de la police nigériane** pour l'exhorter à mener sans délai une enquête efficace, impartiale, exhaustive et transparente sur la mort et le viol présumé de Keren-Happuch Akpagher, et à traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procédures équitables, conformes aux normes internationales et sans recours à la peine de mort.

- → Formule d'appel: Dear Minister / Monsieur le Ministre,
- → Vous trouverez un modèle de lettre en français à la page suivante.
- → Un modèle de lettre en anglais est à disposition sur le site web:
 https://www.amnesty.ch/fr/pays/afrique/nigeria/docs/action-lettre-pour-une-eleve-tuee
- → Action(s) supplémentaire(s): Vous pouvez également vous engager sur les réseaux sociaux. Voir les informations en ligne (via le lien ci-dessus)
- → Frais d'envoi: CHF 2.30
- → Envoi de courrier par poste dans le monde note:

Veuillez vérifier auprès de la Poste Suisse si des lettres sont actuellement envoyées au pays de destination. Faute de quoi nous vous demandons d'envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les réseaux sociaux (si disponibles) et/ou de l'envoyer via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée.

LETTRE COURTOISE À

Attorney General and Minister of Justice Abubakar Malami (SAN) Federal Secretariat Complex 10th Floor, Shehu Shagari Way PMB 192, Abuja Nigeria

Fax: +234 09 5235208 E-mail: Info@justice.gov.ng

Whatsapp/SMS seulement: +234805 700 0003

Twitter: @ Police_NG

COPIE À

Ambassade de la République Fédérale du Nigeria Zieglerstrasse 45 3007 Berne

Fax: 031 384 26 26

E-mail: info@nigerianbern.org



	Attorney General and Minister of Justice Abubakar Malami (SAN) Federal Secretariat Complex 10th Floor, Shehu Shagari Way PMB 192, Abuja Nigeria
Concerne: Keren-Happuch Akpagher Monsieur le Ministre,	
Keren-Happuch Akpagher avait 14 ans et était élève dans un pensionnat d'Abuja. Le 22 juin 2021, elle est morte des suites d'un viol qu'elle a subi et qui se serait produit dans son école. Le rapport d'autopsie demandé par la police confirme que Keren a été violée et sodomisée. Elle est morte des suites d'une septicémie causée par le préservatif que les auteurs du viol, qui n'ont pas encore été identifiés, avaient laissé dans son vagin.	
À ce jour, l'enquête est au point mort et les autorités de police retardent le processus. Pour l'instant, personne n'a eu à répondre de ces actes. La famille de Keren reste confrontée à des obstacles dans leur quête de justice. Les autorités de police ont notamment demandé à la mère de Keren de payer pour l'autopsie, ce qu'elle a fait, avant de se voir interdire l'accès au rapport.	
Plus d'un an après la mort de Keren, la police n'a toujours pas mené d'enquête transparente et efficace, et personne n'a été traduit en justice. L'école où le viol de Keren aurait eu lieu continue de fonctionner comme si de rien n'était, et sa famille fait face à une douleur innommable tandis qu'elle poursuit ses efforts pour obtenir justice.	
Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous exhorte à mener sans délai une enquête efficace, impartiale, exhaustive et transparente sur la mort et le viol présumé de Keren-Happuch Akpagher, et à traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procédures équitables, conformes aux normes internationales et sans recours à la peine de mort.	
Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministr	re, à l'expression de ma haute considération.